

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-020

L'an deux mille vingt cinq  
Le trois avril  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 19 mars 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

**Présents** : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Michaël JOLIVET-BALON, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE, Mme Corinne PASSERAT, M. Jean-Pierre BETEND.

**Absents Excusés** : M. Laurent VALLIER (pouvoir à M. Eric BERTELOOT), Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Johan CHEVRIER (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

**Absent** : M. Lucas THABUIS.

#### Objet de la délibération : Cession d'un terrain

M. le Maire expose,

**VU** la délibération n°2025-012 relative à la cession d'une portion de 80 m<sup>2</sup> de la parcelle 110-0B 1845, d'une superficie totale de 143 m<sup>2</sup>, visant à régulariser l'occupation de la voie communale appelée « Route de la Cellaz », en lien avec la propriété de M. Victor HURTADO SANCHEZ ;

**Considérant** la nécessité de régulariser les 63 m<sup>2</sup> restants de cette parcelle, correspondant à la cour existante depuis plus de 40 ans, réhabilitée à ses frais par M. Victor HURTADO SANCHEZ ;

**Considérant** que l'accès à la propriété de M. Victor HURTADO SANCHEZ empiète sur ladite parcelle communale ;

**Considérant** que le grillage de protection de la haie, en place depuis plus de 30 ans, posé en limite de propriété et validé par la municipalité d'Entremont en 2018, a été financé par M. Victor HURTADO SANCHEZ ;

Il est proposé au conseil municipal, après délibération :

- **D'APPROUVER** la cession gratuite des 63 m<sup>2</sup> restants de la parcelle communale 110-0B 1845, situés à Entremont, à M. Victor HURTADO SANCHEZ, selon les éléments précités ;
- **D'APPROUVER** le transfert de pleine propriété de la parcelle 110-0B 1845, d'une superficie totale de 143 m<sup>2</sup>, à M. Victor HURTADO SANCHEZ. Les frais liés aux démarches de géomètre et aux actes notariés resteront à la charge de l'acquéreur ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à procéder à la signature de l'acte de cession et des documents afférents à cette transaction.

**Délibération votée à 5 Abstentions (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Francis MARCHAL, Mickaël MAISTRE et Jean-Luc ARCADE) et 16 Pour.**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

